

Recommandations salariales pour 2018

Pour toutes les assistantes et assistants sous contrat CCT, nous vous recommandons de faire appliquer l'article 11 - al. 4, soit l'adaptation des salaires au renchérissement sur la base de l'indice genevois des prix à la consommation du mois d'octobre, selon le communiqué officiel de l'Etat de Genève : « Entre octobre 2016 et octobre 2017, l'indice augmente de 0,7% ».

Par conséquent, la grille des salaires pour 2018 est la suivante ;

1 ^{ère} année de pratique professionnelle :		CHF 4'678.00
2 ^{ème} année	« «	CHF 4'820.00
3 ^{ème} année	« «	CHF 4'964.00
4 ^{ème} année	« «	CHF 5'113.00
5 ^{ème} année	« «	CHF 5'259.00
6 ^{ème} année	« «	CHF 5'409.00
7 ^{ème} année	« «	CHF 5'546.00

Le 13^{ème} salaire est dû.

Ce sont les recommandations minimales des contrats conventionnels et nous vous encourageons vivement à demander une augmentation plus substantielle.

Sachez que les professionnels-les qualifiés-es se raréfient à cause du départ croissant vers d'autres voies plus lucratives. Vous êtes par conséquent bien placé-e pour négocier à la hausse.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre comité AGAM